



ACTION DE COMMUNICATION DR ORLY DU 02/03/2016

Pourquoi le statut OEA pour la société Transports MICHEL :

Nos clients, principalement transitaires, nous demandaient régulièrement de signer la déclaration de sûreté, ce que nous refusions de faire car nous ne pouvions répondre positivement à l'ensemble des points mentionnés. Nous avons été sollicités par un de nos clients pour participer au projet « un parrain pour une certification OEA » en partenariat avec le TLF et la DGDDI avec comme support de travail « le pack routier OEA TLF » créé par la société KILEAN. Etant un maillon important de la chaîne logistique internationale en pré et post acheminement aérien sur les aéroports de Roissy et d'Orly et la demande de nos clients devenant de plus en plus forte, la direction de Transport MICHEL a donc accepté de se lancer dans ce projet afin d'obtenir le statut OEA et ainsi les satisfaire et répondre à leurs attentes.

Notre société étant déjà certifiée ISO 9001, un 1^{er} plan d'actions a été établi en partant du QAE, chaque question ayant été reprise dans un tableau précisant le process, la procédure ou l'instruction éventuellement déjà existant, si adapté, à modifier ou à créer pour établir un plan d'actions définitif. L'ensemble a été balayé par le pack routier OEA TLF, qui est un très bon support complémentaire à une certification ISO 9001 déjà existante.

L'obtention de ce statut nous a permis d'avoir une meilleure maîtrise de l'entreprise à tous les niveaux en matière de sûreté et de sécurité, d'affiner et de compléter nos process internes. L'ensemble du personnel a participé à la mise en place des mesures grâce à une sensibilisation interne qui est dispensée, maintenant, à chaque nouvel arrivant. Chacun s'est senti concerné dans son domaine d'activité et a compris qu'il avait un rôle important à tenir en termes d'implication et d'application.

Cela nous a permis également de renforcer notre stratégie commerciale. Nous commençons à être sollicités par de nouveaux clients désirants travailler avec un transporteur certifié OEA, de pouvoir répondre aux appels d'offre prenant en compte ce statut, de solidifier nos liens commerciaux avec nos différents prestataires, et ce dans tous les domaines que ce soit de l'entretien, en passant par l'informatique, etc... jusqu'à la sous-traitance transport. Malheureusement à ce jour, nous sentons que la crise est toujours présente.

En conclusion, la société Transport MICHEL et l'ensemble de son personnel sont fiers d'avoir obtenu ce statut délivré par le service des douanes dont on connaît la rigueur, de contribuer à la compétitivité des entreprises françaises et d'être reconnus professionnellement grâce à ce label qui devrait nous permettre de nous positionner sur de nouveaux marchés avec l'entrée en application du nouveau code des douanes qui ouvrira des opportunités aux entreprises certifiées OEA.